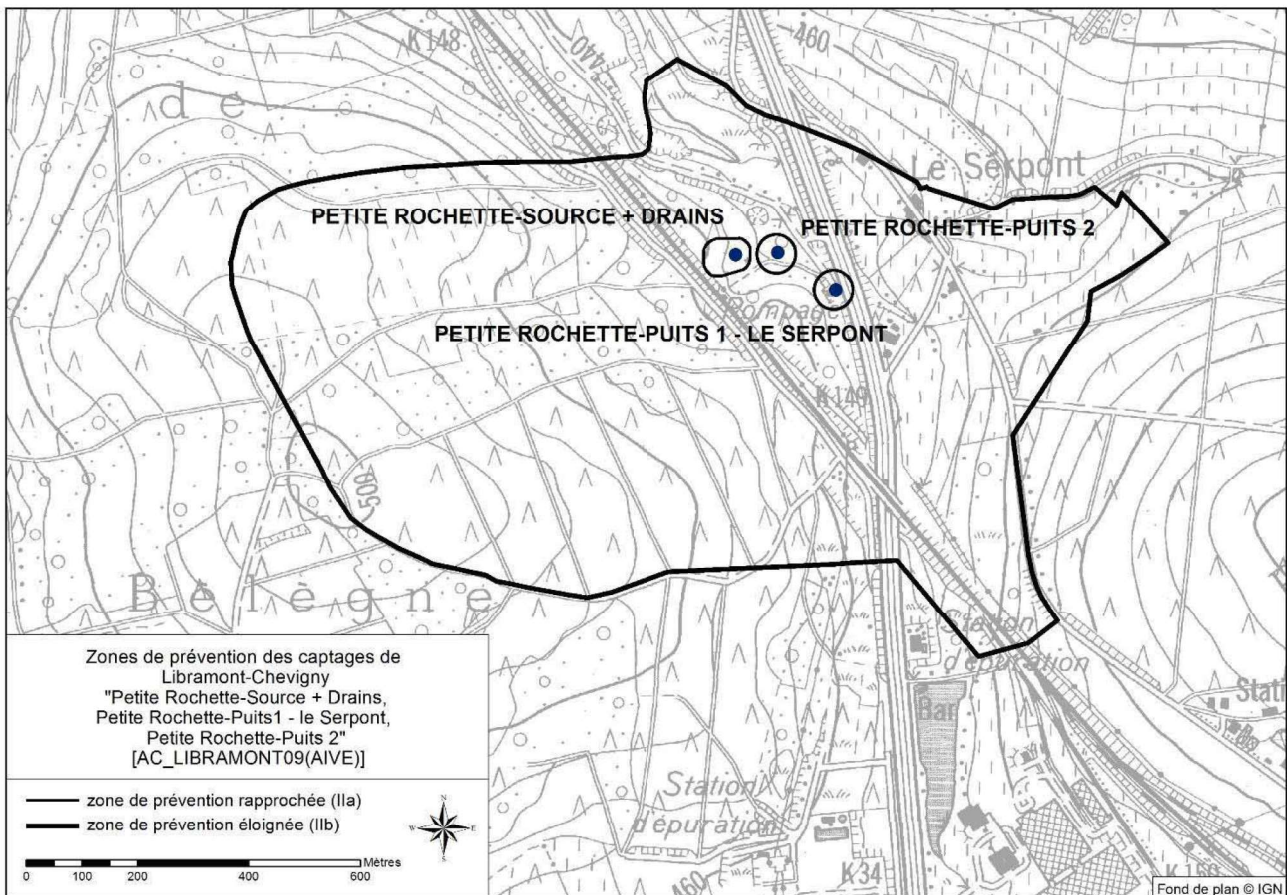


Annexes à l'arrêté ministériel du 30 juin 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Petite Rochette drain, P1 et P2 » sis sur le territoire de la commune de Libramont.

Annexe I. Tracé des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau concernés. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 30 juin 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Petite Rochette drain, P1 et P2 » sis sur le territoire de la commune de Libramont.

Namur, le 30 juin 2021.

C. TELLIER.